

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 04/11/2025

2025-11-05

L'an deux mille vingt cinq le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuration(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine

Etaient absent(s) :

M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etaient excusé(s) :

Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie PONCET

Date de convocation
28/10/2025

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le prix des diverses locations communales, notamment la location de la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les même tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2026

- Habitants et résidents de la Commune	170 €
- Associations de la Commune à partir de la 2 ^{ème} manifestation	170 €
- Hors Commune	350 €
Petite salle réservée aux habitants de Bussy	50 €
Tous ces prix s'entendent électricité, gaz, lavage en plus	

- Arrhes réservation de la salle :

Hors commune :	100 €
Habitants commune + résidences secondaires :	50 €
Habitant commune, petite salle :	30 €

Caution :	500 €
------------------	--------------

Chaque association de la commune a droit à une location gratuite dans l'année, quelque soit le type de manifestation. Les frais annexes restent facturés.

Le versement des arrhes à la réservation est toutefois maintenu et non remboursable en cas de désistement, il sera déduit sur le paiement des frais annexes.

Pour la fête patronale la location de la salle des fêtes est gratuite pour toutes les associations, seuls les frais annexes seront facturés.

Pour la manifestation du Téléthon la salle est mise à disposition gratuitement ainsi que les frais y afférant

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy Albieux,
le 04 Novembre 2025

La Secrétaire de Séance
Valérie PONCET

Le Maire,
Serge DERORY

17 NOV. 2025
Affichage fait le numériquement